D. Trois moyens pour signaler une odeur

Si vous constatez des odeurs, vous pouvez les signaler de trois façons :

- Participer au comité de suivi des odeurs en communiquant avec Samuel Lévêque chez WSP au **514 247-5815**
- **Communiquer directement avec Dépôt Rive-Nord au 450 836-2546**
- Formuler une plainte au MELCCFP : **450 654-4355, poste 0.**

RAPPEL DE LA MISSION

Le mandat du comité de vigilance est de : « Faire des recommandations sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou à supprimer les impacts du lieu actuel et projeté sur le voisinage et l'environnement. »

Pour mieux remplir sa mission, le comité a ajouté à son mandat un volet communication. Il se fait un devoir de recevoir les commentaires, les demandes d'information et les préoccupations de la population (450 836-7532 ou vigilancedrn@hotmail.com) et d'y donner suite dans les meilleurs délais.

De plus, le comité de vigilance pourrait faire appel au MELCCFP pour qu'il intervienne s'il croyait que l'entreprise ne respectait pas les conditions de ses certificats d'autorisation.

Informez-vous

L'ordre du jour de chacune des rencontres du comité ainsi que les procès-verbaux de ces rencontres sont disponibles après leur adoption sur le site Internet des municipalités dans certains cas ainsi que sur le site de DRN à **www.ebiqc.com/services/service-disposition-dechets/parc-de-technologies-environnementales**

Communiquez avec nous

Nous tenons à rappeler que nous faisons appel à vous, citoyens. Faites-nous part de vos questions, préoccupations et commentaires. Nous vous répondrons dans les meilleurs délais.

TÉLÉPHONE : 450 836-7532
COURRIEL : vigilancedrn@hotmail.com

VOUS POUVEZ ÉGALEMENT COMMUNIQUER DIRECTEMENT AVEC VOTRE MUNICIPALITÉ.

COMPOSITION

Le comité de vigilance est composé de 13 membres, représentants-citoyens, représentants des municipalités et des MRC concernées, des groupes environnementaux, du milieu agricole et de l'entreprise. Monsieur Marc Corriveau est le président du comité et madame Colette Schwartz en est la secrétaire.

REPRÉSENTANTS DES MRC

Pierre Guilbault,
maire,
Notre-Dame-de-Lourdes,
MRC de Joliette

Robert Pufahl,
maire,
Sainte-Geneviève-de-Berthier,
MRC de D'Autray

REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX

Marie-Ève Mondor,
conseillère,
municipalité de Lanoraie

Maurice Marchand,
conseiller,
municipalité de Saint-Thomas

Isabelle Fontaine,
conseillère,
municipalité de Berthierville

René Darveau,
conseiller, municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

CITOYENS

Marc Corriveau,
président,
municipalité de Saint-Thomas

Jacinthe Brissette,
municipalité de Lanoraie

Joanne Perreault,
municipalité de Berthierville

Poste à pourvoir,
municipalité de Sainte-Geneviève-de-Berthier

REPRÉSENTANTS D'ORGANISMES

Angela Bedoya,
Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

Henri Thouin,
représentant du syndicat UPA Kildare-Lanaudière

DÉPÔT RIVE-NORD

Luc Turcotte,
directeur général

BULLETIN D'INFORMATION
Volume 15, numéro 1
Printemps 2023

NOUS TRAVAILLONS AVEC VOUS ET POUR VOUS

MOT DU PRÉSIDENT

Nous publions le 15e bulletin d'information du comité de vigilance et nous en sommes très fiers.

Cette année, le comité a fait le suivi de tous les dossiers importants, notamment ceux de l'eau, des odeurs, du milieu humide, des garanties financières postfermeture. Aucune recommandation n'a été proposée à DRN, mais le comité a demandé que deux actions soient menées :

- Un rapport sur le captage des biogaz générés sur le site ;
- Un accès aux résultats d'analyses de l'eau fait à l'aveugle par le ministère de l'Environnement.

Le rapport sur le captage des biogaz sera fait en 2023. Le ministère de l'Environnement a donné accès à quatre rapports qui confirment la concordance des résultats d'analyse faits par DRN et ceux faits par le ministère.

Par ailleurs, je tiens à souligner que la tenue de la COP 22 sur la réduction des gaz à effet de serre et celle de la COP 15 sur la biodiversité m'ont amené à réfléchir sur la contribution de l'entreprise à l'amélioration de ces deux enjeux planétaires. Je peux constater que DRN a contribué modestement à l'amélioration de la biodiversité en donnant suite à la demande du comité d'aménager le milieu humide sur sa propriété.

Quant à la réduction des émissions de biogaz, dès 1999, DRN a aménagé un système de captage des biogaz qui a eu un effet positif important sur la réduction des émissions. Quelques années plus tard, l'entreprise a construit une centrale de cogénération. Le biogaz a alors été utilisé pour produire de l'électricité. Depuis, DRN demeure à l'affût des améliorations technologiques pour réduire encore davantage l'émission de biogaz dans l'atmosphère. Il est intéressant de constater que la rentabilité économique et la réduction des émissions sont très souvent liées, ce qui encourage l'amélioration.

De plus, DRN a permis au comité de suivre et de comprendre les changements technologiques apportés. Cette ouverture est très appréciée et contribue grandement au bon fonctionnement du comité. À titre de président, je tiens à l'en remercier.

Merci

Marc Corriveau
Président du comité de vigilance
Lieu d'enfouissement technique
de Saint-Thomas

MOT DE L'ENTREPRISE

Malgré la mise en place de la collecte des matières recyclables et des matières compostables, les données les plus récentes indiquent que chaque Québécois produit en moyenne 724 kg de matières résiduelles qui devront être éliminées dans un site approprié.

À ce sujet, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a formulé des constats importants dans son rapport d'enquête publié en janvier 2022, intitulé : *L'état des lieux et la gestion des résidus ultimes.* Parmi ceux-ci, citons les extraits suivants :

- ***« Comme 96 % des matières éliminées au Québec sont enfouies, les lieux d'enfouissement technique (LET) sont soumis à de nombreuses exigences depuis plusieurs années et il s'agit d'une technologie mature et relativement sécuritaire. »***
- ***« Il apparaît donc évident que de nouveaux lieux d'élimination ou des agrandissements de lieux existants devront être autorisés au Québec au cours des 20 prochaines années. »***
- ***« Concernant les lieux d'enfouissement des matières résiduelles et sur la base d'une revue de la littérature scientifique internationale, la commission d'enquête partage l'avis du MSSS selon lequel aucun lien de causalité clair n'a été établi entre des problèmes de santé physique et le fait de résider proche de ces lieux. »***

À la lumière de ces constats, il faut conclure que la cellule d'enfouissement technique exploité par DRN à Saint-Thomas est une infrastructure stratégique et essentielle au maintien de l'hygiène publique.

À ce titre, nous tenons à souligner le travail du comité de vigilance qui assure de façon assidue le mandat qui lui a été confié par le Gouvernement du Québec, soit : faire des recommandations sur l'élaboration et la mise en œuvre de mesures propres à améliorer le fonctionnement des installations et à atténuer ou à supprimer les impacts du lieu actuel et projeté sur le voisinage et l'environnement.

Luc Turcotte
Directeur général - Dépôt Rive-Nord

1. BILAN 2022 DU COMITÉ DE VIGILANCE

À la fin de la pandémie de Covid, le comité a tenu quatre rencontres en mode présentiel. Les principaux sujets qui ont marqué l'année sont identifiés ci-dessous :

- Il y a eu quelques changements au sein des membres du comité en 2022. À Ste-Geneviève-de-Berthier, M. Bayeur a été remplacé par M. René Darveau. Le comité a aussi accueilli une nouvelle membre, représentante-citoyenne de Berthierville, Mme Joanne Perreault. Un poste demeure vacant, celui de représentant-citoyen de Ste-Geneviève-de-Berthier.
- Comme le démontre l'image que vous voyez dans le bulletin, le milieu humide se porte toujours bien. La nature, la flore et la faune continuent toujours à proliférer.
- Le consultant AECOM est venu faire la présentation du Rapport annuel du suivi de l'eau. Les conclusions sont présentées dans ce bulletin.
- Une bonne nouvelle, la génération de biogaz par les cellules fermées il y a 20 ou 30 ans a réduit considérablement. Alors qu'elles généraient environ 1 500 pi^3/minute de biogaz à la fin des années 90. Elles génèrent maintenant moins que 500 pi3/minute de biogaz. Une mesure des émissions de surface est faite par le consultant WSP trois fois par année. Ces relevés démontrent l'efficacité du système de collecte des biogaz en place. DRN travaille maintenant à l'amélioration du captage du biogaz sur la zone active d'enfouissement.
- Le reboisement se poursuit dans le dépôt nord, mais plus lentement que souhaité. La croissance des arbres plantés (chênes) est très lente et le sommet semble plutôt dénudé.
- Le comité a également envoyé une lettre au ministère demandant que les rapports d'inspection puissent lui être transmis ou tout au moins l'avis de conformité ou non de chaque inspection. Un premier rapport des quatre visites faites en 2021, soit en janvier, mars, juin et octobre a été transmis. Mais, aucune visite n'a été faite en 2022. Toutefois, une demande doit être faite au ministère pour chaque rapport.

  Dans les quatre rapports reçus, chacun des 41 volets couverts par l'inspection a été évalué et jugé conforme au certificat d'autorisation de DRN.
- Côté environnement, DRN a fait une demande à Énergir pour avoir accès au gaz naturel en remplacement du gaz propane qui est actuellement utilisé, notamment pour chauffer l'eau dans les bassins de traitement. Énergir a commencé à faire les études nécessaires à la réalisation de ce projet. La construction devrait commencer dans les prochains mois. Ce remplacement devrait avoir un impact positif sur les émissions de CO^2 puisque le propane est transporté par camions.
- Sur le plan des opérations, les activités d'enfouissement et de traitement des matières organiques suivent leur cours. Les activités de biométhanisation se poursuivent également dans les cellules aménagées à cet effet. Par ailleurs, DRN a reçu une plus grande quantité de matières organiques de l'est de Montréal ce qui a eu un effet sur les émissions d'odeurs. DRN a pris des mesures pour limiter la réception de ces quantités.

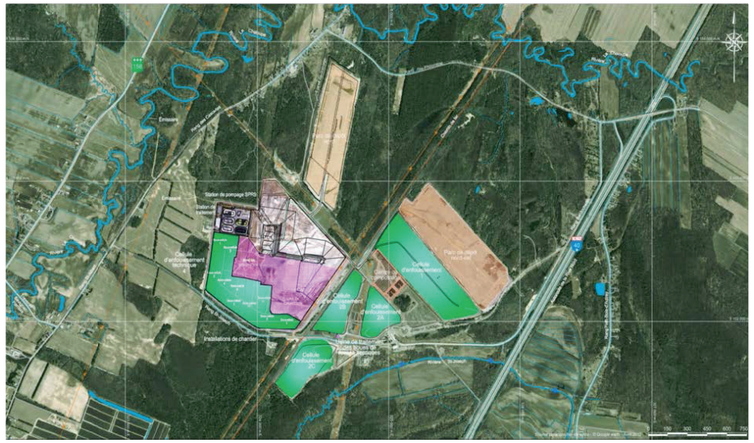

Aménagement du lieu d'enfouissement de Saint-Thomas

2. RAPPORT SUR LES DOSSIERS IMPORTANTS

2.1 UN MILIEU HUMIDE REVITALISÉ

La faune et la flore continuent de croître chaque année.

2.2 SUIVI DE LA QUALITÉ DES EAUX

A. Démarche

Depuis 1978, le lieu d'enfouissement technique (LET) de DRN fait l'objet d'un suivi environnemental. L'objectif principal du programme de suivi est de mesurer l'évolution de la qualité de l'eau souterraine et de l'eau de surface dans le secteur des activités de gestion des matières résiduelles. Au fil des années, ce suivi a constamment évolué de manière à s'adapter aux normes et aux conditions d'exploitation en vigueur. Le suivi environnemental comporte aujourd'hui six (6) volets distincts :

1. Suivi de la qualité des eaux souterraines et de surface dans le secteur des activités de gestion des matières résiduelles ;
2. Suivi des eaux en aval du centre de compostage ;
3. Suivi des eaux des puits des particuliers ;
4. Suivi de la qualité des eaux pompées à la rivière La Chaloupe ;
5. Suivi des eaux souterraines et des eaux de surface au périmètre de la cellule d'enfouissement technique ;
6. Suivi des eaux souterraines faisant résurgence à la rivière Saint-Joseph.

Depuis 2006, toutes les étapes de planification, de réalisation, de coordination et d'analyse sont effectuées par un consultant indépendant, AECOM, pour le compte de DRN.

Ce suivi est remis chaque année au MELCCFP qui fait aussi ses propres suivis.

La carte ci-dessous indique les endroits où sont prélevés les échantillons d'eau d'année en année.

Environ 90 puits d'observation et 4 stations d'échantillonnage des eaux de surface réparties sur un territoire couvrent près de 100 ha. Le programme répond à la fois aux exigences règlementaires et aux besoins liés au suivi des activités d'exploitation du site.

B. Suivi de la qualité de l'eau souterraine à l'endroit des ouvrages de captage des particuliers

Le programme annuel comprend également l'évolution de la qualité de l'eau souterraine de 32 ouvrages de captage situés en périphérie du LET, soit 10 par année. En 2022 comme par les années passées, on note la présence de coliformes totaux dans deux ouvrages. Toutefois, cette situation est due à l'aménagement ou à l'environnement immédiat des ouvrages concernés. Des échantillons sont aussi pris à différentes profondeurs comme on peut voir dans le graphique ci-dessous.

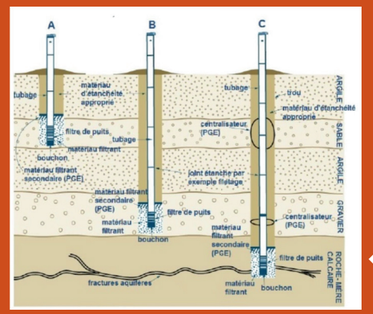

Prélèvement d'échantillons d'eau souterraine à trois niveaux différents

Prélèvement d'échantillons d'effluents

C. Suivi des eaux souterraines faisant résurgence à la rivière Saint-Joseph

On note une stabilité des concentrations observées au pied de la cellule 1 depuis quelques années. Toutefois, il y a eu un problème opérationnel avec la tranchée d'interception au cours de l'année 2022. Des mesures correctives seront apportées en 2023.

D. Conclusions générales

Dans l'ensemble, les résultats obtenus au cours de l'année 2022 confirment les observations effectuées au cours des dernières années. Aucune influence significative des activités d'enfouissement n'est observée sur la qualité des eaux souterraines. De façon générale, le niveau des eaux souterraines demeure stable et se situe près de la surface du terrain naturel, soit à moins de 5 m.

Le *Rapport de suivi de l'eau 2022* peut sembler répétitif par rapport à ceux des années précédentes, mais c'est une bonne nouvelle. Cela démontre que la situation demeure stable et que la bonne qualité de l'eau se maintient sur le site et au pourtour.

2.3 COMPOSTAGE

DRN produit plus de 8 000 tonnes de compost par année dont la moitié est remise aux municipalités et l'autre moitié aux pépiniéristes. La qualité du compost a été améliorée grâce à l'utilisation d'un tamis avec des plus petites ouvertures (3/8 po.) et un temps de maturation plus long du compost. Toutefois, il faut se rappeler que la qualité du compost dépend en grande partie de la qualité du triage fait par chaque citoyen à la maison, donc par de bonnes pratiques. Il faut éviter d'utiliser des sacs de plastique difficiles à enlever et qui mettent des centaines d'années à se dégrader.

2.4 RAPPORT DE SUIVI DES ODEURS 2022

A. Signalement transmis au MELCC en 2022

Au cours de l'année 2022, le Ministère n'a enregistré aucune plainte de la part des citoyens.

B. Signalement à DRN

Au cours de l'année 2022, vingt-cinq (25) signalements provenant de 8 citoyens différents ont été adressés à DRN. Un suivi a rapidement été fait auprès de ces personnes.

C. Rapport du comité des odeurs

Le comité de surveillance des odeurs est actif depuis 2004. Il est composé de résidents voisins du LET qui signalent les odeurs au consultant, WSP Environnement, tout au long de l'année. Ces observations aident l'entreprise à améliorer l'efficacité des opérations du site afin de minimiser l'impact des odeurs.

En 2022, dix-neuf (19) citoyens étaient membres du comité, dont une personne qui a été intégrée en cours d'année. Des appels téléphoniques et/ou des envois de questionnaires ont aussi été effectués pour obtenir des commentaires par rapport aux odeurs émises par le site.

Au total, trois (3) observations ont été reçues en 2022, incluant une provenant d'une personne non membre du comité. Toutes les observations ont été déposées sur le site web dédié. Elles ont été faites en septembre et novembre et ont été attribuées à l'odeur de déchets.

Pour fin d'analyse, les observateurs d'odeurs sont répartis dans 60 secteurs identifiés sur la carte ci-dessous.
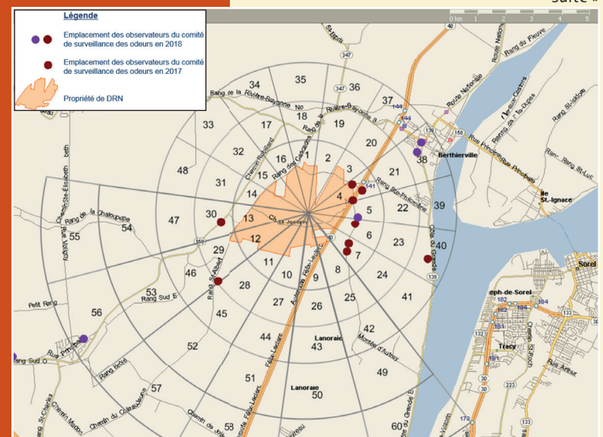
suite »